

NOUVELLE APPROCHE D'INTERVENTION

en gestion et en contrôle des terrains contaminés au Québec



Cherchant toujours à optimiser son approche d'intervention en gestion et en contrôle des terrains contaminés sur l'ensemble du territoire québécois, le gouvernement a annoncé la mise en place de 7 nouvelles actions en juillet 2017.

Les actions incluses dans cette approche d'intervention s'ajoutent notamment à la [Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés et son plan d'action 2017-2021](#), ainsi qu'au [programme ClimatSol-Plus](#), lancés le 9 avril 2017. En accentuant les actions déjà entreprises à l'égard du passif environnemental, l'approche d'intervention permet de combler certaines lacunes, d'établir un meilleur lien de confiance avec les communautés et d'offrir à celles-ci un mécanisme plus transparent. En outre, elle améliore le processus de communication et l'accompagnement des municipalités dans la réalisation de projets de réhabilitation de terrains contaminés.

Intervention en gestion et en contrôle des terrains contaminés	Échéancier
Améliorer la gestion administrative des dossiers de passif environnemental en regroupant les experts du passif et ceux des enquêtes avec la nomination d'un directeur désigné .	Juillet 2017
Planifier annuellement la gestion et le contrôle des terrains contaminés placés sous la responsabilité de l'État.	D'ici l'automne 2017, pour la planification 2017-2018, puis en continu
Accroître la cohésion ministérielle dans le traitement des dossiers liés aux terrains contaminés par la création d'un comité interne d'experts pour échanger sur les enjeux scientifiques et stratégiques que présentent ces dossiers.	D'ici août 2017, puis en continu
Bonifier la circulation de l'information à l'intérieur des équipes régionales et spécialisées dans l'optique d'un meilleur suivi du cheminement des dossiers.	D'ici août 2017, puis en continu
Informier le public des différentes régions avec une intervention annuelle pour présenter notamment les travaux réalisés et à venir sur les terrains placés sous la responsabilité de l'État.	Débutera à l'automne 2017
Créer des liens plus étroits avec les municipalités dans le but de les appuyer dans la réhabilitation des terrains en augmentant le niveau d'information disponible sur les dossiers qui touchent leur territoire.	2017-2018, puis en continu
Sensibiliser le personnel concerné à l'aide d'une formation améliorée dans le but d'optimiser la fiabilité des données inscrites dans les répertoires.	Automne 2017, puis en continu